

Objectifs :

Le SST, sauveteur secouriste du travail, doit être capable (document de référence INRS V8 .01/2021) : - D'intervenir face à une situation d'accident du travail.

- De Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Public et prérequis :

Public : Salariés d'établissements publics ou privés, ou personnes actives. Prérequis : Aucun prérequis

Durée et effectifs :

Durée : 14 heures.

Effectif maximum : 10 stagiaires.

Modalités et délais d'accès :

Inscriptions en ligne, par mail ou par téléphone au minimum 48h avant le démarrage de la formation

Pour toute demande urgente, contactez notre service formation

Programme

I. Intervenir face à une situation d'accident.

1. Situer le cadre juridique de son intervention,
2. Réaliser une protection adaptée,
3. Examiner la victime avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat obtenir,
4. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement,
5. Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

II. Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
7. Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention, 8. Informer les personnes désignées, dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise, de la situation dangereuse repérée.

III. Épreuves certificatives

En vue de l'obtention du Certificat de SST, chaque stagiaire devra passer deux épreuves certificatives:

- Première épreuve, évaluation des compétences 2, 3, 4 et 5 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée

-Deuxième épreuve, évaluation des compétences 1, 6, 7 et 8 : Lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention

Qualification des intervenants :

FORMATEUR Certifié SST par l'assurance maladie

Moyens pédagogiques et techniques :

Exposés pédagogiques, exercices de groupe, études de cas, mises en situation, documentation remise au stagiaire.

Modalités d'évaluation des acquis :

Évaluation des acquis tout au long de la formation lors des modules participatifs et actifs au travers d'une évaluation formative. Épreuves certificatives en fin de formation permettant d'arrêter officiellement les compétences des participants.

Sanction visée :

Certificat de réalisation et Carte de SST

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Sessions ouvertes pour un minimum de 4 stagiaires locaux accessibles PMR

Pour toutes personnes en situation de Handicap un référent est à votre disposition pour échanger sur votre projet et répondre à vos besoins